# NOTE SUR LE BUDGET 2020

## PRÉAMBULE

Depuis 2014, les ambitions de l'exécutif communautaire – développement économique, développement universitaire et développement touristique – sont traduites dans les choix budgétaires et déclinées au travers de l'ensemble des politiques publiques menées par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

Le budget 2020 reste dans cette droite ligne.

Ainsi, pour 2020, les actions en matière de développement économique se concentreront à nouveau sur la requalification des zones d'activités économiques afin d'augmenter leur attractivité, de favoriser les nouvelles implantations et d'attirer les investisseurs.

La Communauté poursuivra également son soutien au formidable développement du site de Villaroche avec la fin de la commercialisation du Tertre de Montereau et du Marché des Grais. La Communauté Melun Val de Seine, avec l'appui du SYMPAV qu'elle préside, continuera à accueillir de nouvelles entreprises (elles sont passées de 25 à 41 sur ce site depuis mi-2015) et à créer de nombreux emplois (plus de 1200 créations nettes à la fin de l'année 2020).

Ce sont plus d'1,5 millions d'euros d'investissement et 1 million d'euros de fonctionnement qui seront consacrés à l'économie en 2020.

Pour l'enseignement supérieur, la Communauté conforte la position de pôle majeur de Melun Val de Seine en la matière. Depuis octobre 2019, la faculté de médecine est officiellement ouverte et accueille ses premiers étudiants. Grâce à l'appui de l'UPEC et de Paris II, elle sera au cœur de la réforme des études de santé et permettra de tester les passerelles entre les deux universités. Melun accueillera son premier Diplôme d'Université spécialisé en début d'année 2020.

Par la voie des conventions signées avec Paris II et l'UPEC, la Communauté poursuivra son soutien indéfectible et maintiendra des investissements importants (plus de 1,1 million d'euros).

Concernant le tourisme, l'EPIC de l'Office de Tourisme Melun Val de Seine a vécu une très bonne année en matière de fréquentation. C'est le résultat des actions nouvelles qu'il a menées et à une meilleure visibilité de l'offre touristique pour laquelle il a travaillé.

En propre ou au travers de l'Office de Tourisme, la Communauté a apporté son soutien à des événements très importants. Le plus emblématique étant le meeting aérien Paris Air Legend à Villaroche qui, pour sa deuxième édition, a rassemblé plus de 40 000 spectateurs, faisant de lui l'un des cinq plus grands meetings du monde. Entre la taxe de séjour que la Communauté reverse et les subventions pour contraintes de service public, ce sont plus de 550 000 euros qui y seront consacrés en 2020.

L'année 2020 se concentrera également sur la politique d'aménagement durable de la Communauté, avec l'élaboration du plan de paysage du Val d'Ancoeur, la restauration hydro-morphologique et le rétablissement de la continuité écologique de différents cours d'eau du territoire, et la présentation du programme pluriannuel d'actions pour les berges de Seine (état des berges face au risque d'inondation et d'érosion, écologie fonctionnelle, cheminement...).

L'année 2020 sera aussi marquée par la prise de compétence par la Communauté Melun Val de Seine de la gestion, l'exploitation, la programmation de travaux et la production d'eau potable. Il s'agira de lancer le schéma directeur d'eau potable sur les 20 communes de l'Agglomération afin de passer d'une logique curative à une logique préventive et de poser les bases d'une gestion patrimoniale dont le but est de réduire les pertes d'eau et de sécuriser la ressource en eau.

Bien sûr, de nombreuses autres politiques publiques structurent l'action de la Communauté Melun Val de Seine, comme la mobilité avec notamment le lancement des services de la Vélostation et la poursuite des études du Pôle d'Echanges Multimodal en vue de l'adoption du schéma de principe - pour 2,6 millions d'euros

d'investissement et plus de 4,1 millions d'euros de fonctionnement en 2020 -, la poursuite du déploiement de la fibre, l'habitat, l'emploi avec le soutien à MEI MVS et à « l'Atelier » dont la Communauté ouvrira en 2020 la 3<sup>ème</sup> antenne au Mée-sur-Seine, la politique ambitieuse dans la culture et le sport, l'application du Contrat de Ville...

2020 verra également le déploiement complet de la Police Intercommunale des Transports et les études pour le déploiement de la vidéoprotection sur les ZAE.

Ces nombreuses politiques publiques seront mises en œuvre, comme les années précédentes, en portant une attention particulière aux finances de la Communauté.

Ainsi, malgré 84 millions d'euros d'investissements déjà réalisés entre 2014 et 2019 (soit 25 millions de plus que sous la période précédente) et une baisse de DGF cumulée de 8,3 millions d'euros, la Communauté a pu financer les investissements 2019 (de l'ordre de 15 millions d'euros) en n'empruntant que 3 millions, permettant de maintenir le ratio de désendettement à un niveau très bas. Pour 2020, le programme d'investissement se maintient à un niveau élevé d'environ 15 millions d'euros.

Par ailleurs, l'attention portée sur les dépenses de fonctionnement a permis de maîtriser leur progression, malgré des évènements exceptionnels. Elles sont proposées en hausse de 3,7%, expliquée pour plus de la moitié par le développement du transport à la demande et du réseau Mélibus, et le paiement des indemnisations liées au contentieux sur l'exploitation de l'ancien incinérateur de Vaux-le-Pénil.

En 2020, les dépenses de personnel représenteront 12,1% des dépenses de fonctionnement, en baisse par rapport à 2015.

Cette gestion rigoureuse va permettre, pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, de maintenir les taux de fiscalité inchangés, y compris pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui avait baissé en 2018 et 2019.

| 1. | LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET 2020   | 4        |
|----|--|----------|
|    | 1.1 Présentation consolidée des budgets de la Communauté d'Agglomération                     |          |
|    | 1.2 Les dépenses par politique publique  |          |
|    | Aménagement du territoire, Économie  |          |
|    | Développement universitaire  |          |
|    | Développement touristique  |          |
|    | Politique de la ville - Sécurité et Prévention de la délinquance – Insertion Professionnelle |          |
|    | Habitat  |          |
|    | Gens du voyage   |          |
|    | Mobilité   |          |
|    | Culture / Sports/Université Inter-Ages   | 7        |
|    | Environnement / Ordures ménagères / Assainissement/ GeMAPI / Eau potable                     |          |
|    | 1.3 L'équilibre financier du Budget primitif 2020  |          |
| 2. |  |          |
|    | 2.1 Le budget principal  |          |
|    | 2.1.1 Le fonctionnement  |          |
|    | 2.1.1.1 Les dépenses   |          |
|    | Les atténuations de produits   |          |
|    | Les autres charges de gestion courante   |          |
|    | Les charges de personnel   |          |
|    | Les charges à caractère général et les autres charges de fonctionnement                      |          |
|    | 2.1.1.2 Les recettes   |          |
|    | Les dotations et participations  |          |
|    | Les impôts et taxes  |          |
|    | Les produits des services et les autres produits   |          |
|    | 2.1.2 L'investissement.  |          |
|    | 2.1.2.1 Les dépenses   |          |
|    | 2.1.2.2 Le financement de l'investissement   |          |
|    | L'autofinancement  |          |
|    | Les recettes d'investissement  |          |
|    | L'emprunt  |          |
|    | 2.1.3 L'endettement  |          |
|    | 2.2 Les budgets annexes  |          |
|    | 2.2.1 Les budgets Assainissement   |          |
|    | 2.2.1.1 Le budget annexe de l'assainissement collectif                                       |          |
|    | Les dépenses d'exploitation.   |          |
|    | Les recettes d'exploitation  |          |
|    | Les dépenses d'investissement  |          |
|    | Le financement de l'investissement   |          |
|    | L'endettement  |          |
|    | 2.2.1.2 Le budget annexe de l'assainissement non collectif                                   |          |
|    | 2.2.2 Le parc d'activité des Prés d'Andy à Saint-Germain-Laxis                               |          |
|    | 2.2.3 Le budget eau potable  |          |
|    | Les dépenses d'exploitation  |          |
|    | Les recettes d'exploitation.   |          |
|    | Les dépenses d'équipements   |          |
|    | Les recettes d'équipements   |          |
|    | L'endettement  | 26<br>26 |
|    |  |          |

# 1. LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET 2020

Les orientations budgétaires 2020 ont été présentées lors du Conseil Communautaire du 25 novembre 2019 et ont fait l'objet d'un débat en séance. Elles ont permis de décrire le contexte dans lequel s'inscrit le budget et les conséquences sur les conditions d'élaboration du budget primitif 2020 de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

Le budget primitif 2020 est présenté sans la reprise des résultats de l'exercice précédent.

# 1.1 Présentation consolidée des budgets de la Communauté d'Agglomération

Le budget de la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine pour 2020 est composé de 5 budgets : le budget principal, les budgets annexes assainissement collectif et non collectif, le budget eau potable pour la première année, ainsi que le budget annexe du parc d'activité des prés d'Andy à Saint-Germain-Laxis.

Le projet de budget 2020 s'établit sur tous budgets et sections confondus, en mouvements réels, à 100M€, soit un budget en augmentation apparente de plus de 1,55% par rapport au budget primitif 2019 (98,5M€). Cette augmentation est à mettre en perspective avec la première année d'exercice de la compétence eau potable et la création de son budget annexe.

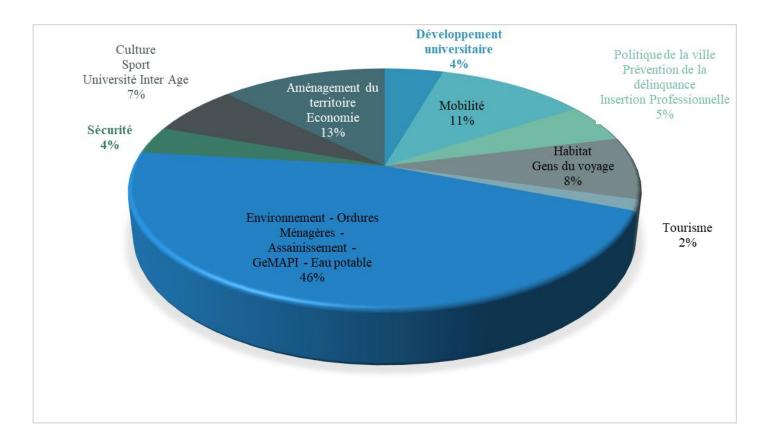
|                              |               | Dépenses       |                    | Recettes      |                |                    |  |  |
|------------------------------|---------------|----------------|--------------------|---------------|----------------|--------------------|--|--|
| Mouvements réels             | 2019          | 2020           | Evolution<br>BP/BP | 2019          | 2020           | Evolution<br>BP/BP |  |  |
| Fonctionnement               | 66 545 527,26 | 69 004 331,54  | 3,69%              | 72 233 743,00 | 74 937 795,02  | 3,74%              |  |  |
| Investissement               | 20 552 248,39 | 17 709 451,00  | -13,83%            | 14 864 032,65 | 11 775 787,52  | -20,78%            |  |  |
| Budget principal             | 87 097 775,65 | 86 713 782,54  | -0,44%             | 87 097 775,65 | 86 713 582,54  | -0,44%             |  |  |
| Exploitation                 | 5 470 513,52  | 5 552 962,39   | 1,51%              | 8 350 000,00  | 8 100 000,00   | -2,99%             |  |  |
| Investissement               | 5 917 500,00  | 4 938 000,00   | -16,55%            | 3 038 013,52  | 2 390 962,39   | -21,30%            |  |  |
| Budget assainissement        | 11 388 013,52 | 10 490 962,39  | -7,88%             | 11 388 013,52 | 10 490 962,39  | -7,88%             |  |  |
| Exploitation                 | 9 900,00      | 9 900,00       | 0,00%              | 9 900,00      | 9 900,00       | 0,00%              |  |  |
| Investissement               | 0,00          | 0,00           | 0,00%              | 0,00          | 0,00           | 0,00%              |  |  |
| Budget SPANC                 | 9 900,00      | 9 900,00       | 0,00%              | 9 900,00      | 9 900,00       | 0,00%              |  |  |
| Fonctionnement               | 10 050,00     | 10 050,00      | 0,00%              | 0,00          | 0,00           | 0,00%              |  |  |
| Investissement               | 0,00          | 0,00           | 0,00%              | 10 050,00     | 10 050,00      | 0,00%              |  |  |
| Budget Pré d'andy            | 10 050,00     | 10 050,00      | 0,00%              | 10 050,00     | 10 050,00      | 0,00%              |  |  |
| Fonctionnement               | 0,00          | 985 281,00     |                    | 0,00          | 1 816 400,00   |                    |  |  |
| Investissement               | 0,00          | 1 826 700,00   |                    | 0,00          | 995 581,00     |                    |  |  |
| Budget Eau potable           | 0,00          | 2 811 981,00   |                    | 0,00          | 2 811 981,00   |                    |  |  |
| Total tous budgets confondus | 98 505 739,17 | 100 036 675,93 | 1,55%              | 98 505 739,17 | 100 036 475,93 | 1,55%              |  |  |

Après retraitement, les dépenses de fonctionnement tous budgets confondus (sans le budget eau potable) affichent une légère diminution de 1,30%.

| Dépenses retraitées                 | 2019          | 2020          | Evolution<br>BP/BP |  |
|-------------------------------------|---------------|---------------|--------------------|--|
| Fonctionnement                      | 72 035 990,78 | 74 577 243,93 | 3,53%              |  |
| Investissement                      | 26 469 748,39 | 22 647 451,00 | -14,44%            |  |
| <b>Total tous budgets confondus</b> | 98 505 739,17 | 97 224 694,93 | -1,30%             |  |

# 1.2 Les dépenses par politique publique

Ce sont 57,4M€ qui sont affectés à l'exécution des politiques publiques. Ces politiques ont un poids financier variable, illustré dans le graphique suivant qui tient compte à la fois des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement.



## Aménagement du territoire, Économie

Cette politique comporte plusieurs dimensions qui contribuent globalement à l'amélioration du cadre de vie et des conditions d'emploi des habitants de la Communauté. Elle représente 13% du budget 2020, soit environ 7,2M€.

Les actions qui seront poursuivies en faveur de l'aménagement du territoire contribueront à finaliser les études pré-opérationnelles en partenariat avec l'EPA Sénart sur le Quartier Saint Louis afin d'aboutir à la définition d'un premier périmètre opérationnel ainsi que l'étude d'un schéma directeur intercommunal du réseau de chaleur favorisant l'émergence d'une nouvelle offre diversifiée de logements à court terme.

Par ailleurs, l'étude de requalification des bords de Seine et l'élaboration du plan de paysage du Val d'Ancoeur seront poursuivies afin d'améliorer le cadre de vie sur le territoire. La réalisation du Pôle d'échange Multimodal de la gare sera continuée en 2020 avec la déconstruction de la halle Sernam et la réalisation du parking provisoire.

En matière d'économie et l'emploi, la poursuite des objectifs du Contrat d'Intérêt National (CIN) constitue une première ligne directrice pour renforcer le pôle industriel autour de l'aérodrome de Montereau-sur-le-Jard. La commercialisation des terrains restants sur le Marché des Grais, le Tertre de Montereau et le parc d'activité des Prés d'Andy se poursuit. Des études pré-opérationnelles de requalification industrielle afin de développer l'offre foncière sur le sud-ouest du territoire seront initiées, notamment à Saint-Fargeau-Ponthierry et à Pringy.

Les actions en faveur de l'animation économique et du marketing territorial de notre territoire seront également renforcées. Ainsi, une série de rendez-vous B2B, intitulés « Business Contacts » et des manifestations à l'Hôtel des artisans sont prévues.

Enfin, les travaux de remise à niveau du patrimoine viaire et ceux sur l'accessibilité des trottoirs des zones d'activités (1,6M€) récemment transférées continuent cette année.

#### Développement universitaire

Après d'importants investissements réalisés en 2019 et l'ouverture d'une nouvelle antenne de l'UFR santé de Paris XII – Paris-Est Créteil (UPEC), la Communauté reconduira son engagement auprès des universités avec les deux conventions de partenariat validées en conseil communautaire.

En matière d'investissement, il est prévu des travaux d'aménagement sur les locaux universitaires de Paris II notamment sur le bâtiment de la Reine Blanche pour un montant total de 1,136M€.

#### Développement touristique

Afin d'accompagner le développement touristique sur le territoire, la CAMVS contribuera au budget de l'EPIC à hauteur de 304K€ par le versement d'une subvention pour contraintes de services publics. Elle participera également aux travaux de l'Espace Saint-Jean afin d'améliorer l'accueil des touristes à l'office de tourisme pour 250K€.

Par ailleurs, le produit de taxe de séjour perçu par l'agglomération lui sera reversé. Celui-ci a été estimé pour 2020 à 250K€ en intégrant la part de la Société du Grand Paris et du département 77.

Une subvention sera versée pour l'organisation de l'évènement Air Legend (15K€).

#### Politique de la ville - Sécurité et Prévention de la délinquance – Insertion Professionnelle

En 2020, ces politiques publiques se verront consacrer d'environ 3M€.

Le budget alloué à la politique de la ville permettra de poursuivre les actions menées ces dernières années (Forum santé, dictée de l'agglo, Fonds de Participations aux Habitants). Le déploiement du plan de persévérance scolaire sera déroulé à travers l'extension du Programme de réussite éducative aux 16/18 ans et l'accueil des collégiens et lycéens exclus temporairement (Alternative Suspension). Les Cités Éducatives seront également mises en place avec notamment la coordination des acteurs et leur accompagnement dans le cadre d'une recherche d'action.

L'année 2020 verra la première année d'exercice plein et effectif de la police intercommunale des transports. Elle poursuivra ainsi les patrouilles débutées au dernier trimestre 2019 sur le territoire de la Communauté. Des études pour le déploiement de la vidéo protection seront menées sur les zones d'activités de Chamlys (Dammarie-lès-Lys), Saint-Nicolas (Rubelles) et Marché Renard (Montereau-sur-le-Jard).

En matière d'insertion professionnelle, le développement de la création d'activités économiques dans les quartiers politique de la ville à travers l'Atelier (Centre d'Affaires dans les Quartiers) et le soutien d'actions d'accompagnement vers et dans l'emploi portées par différentes associations (MEI MVS, E2C, Travail Entraide...) sont maintenues. Un troisième centre d'affaires dans les quartiers ouvrira début 2020 sur la commune de Le Mée sur Seine en complément des sites de Melun et Dammarie-lès-Lys. L'accent sera mis sur le soutien d'actions qui favorisent l'offre de formation et le développement de l'apprentissage.

#### **Habitat**

L'année 2020 marquera la préparation d'un nouveau Plan Local de l'Habitat afin de prendre en compte le périmètre de l'agglomération à vingt communes. Cette étude se déroulement en trois phases : réalisation d'un diagnostic, d'un document d'orientation et d'un programme d'actions.

La communauté maintiendra ses engagements en faveur des associations œuvrant en matière d'hébergement, d'accès aux logements des jeunes et d'accompagnement social des gens du voyage.

Les aides à la pierre restent l'axe majeur de cette politique publique. Les actions engagées porteront sur les financements et agréments de logements sociaux dans le cadre des nouvelles obligations triennales 2020-2023 incombant aux communes déficitaires.

Viendra s'y ajouter le lancement de deux opérations programmées, l'une portant sur une OPAH-RU sur le centre-ville de Melun dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville et le plan de sauvegarde de la résidence Plein Ciel.

#### Gens du voyage

Dans la perspective de se mettre en conformité avec le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, la communauté devra mettre en œuvre un aménagement temporaire pour une aire de grand passage. Des discussions sont en cours avec l'État qui pourraient conduire à une inscription de crédits de paiement pour la future aire de grand passage en cours d'exercice. L'autorisation de programme correspondante est donc réévaluée afin de prendre en compte l'hypothèse estimée pour acquérir et réaliser les travaux sur le site du « Bréau ».

Par ailleurs, le début des travaux visant à l'aménagement des terrains familiaux (1,17M€) est prévu pour l'année 2020.

#### **Mobilité**

Ce sont 6,55M€ qui seront mobilisés en 2020 (soit 11% du budget) sur cette politique publique.

L'année 2020 sera consacrée notamment à la finalisation du Plan Local de Déplacements avec le lancement de l'enquête publique, à la poursuite des études multimodales, au lancement des services de la Vélostation, à la poursuite des études préalables du Pôle d'Echange Multimodal en vue de l'adoption du schéma de principe.

La CAMVS continuera également son programme de mise en accessibilité des arrêts de bus ainsi que l'aménagement de liaisons douces (2,2M€), conformément au schéma directeur actualisé en juillet 2018.

## Culture / Sports/Université Inter-Ages

La culture, le sport et l'université inter-âges représentent 7% des dépenses de la Communauté avec 3,9M€.

Trois concerts de l'Orchestre Melun Val de Seine et des séances de cinéma en plein air se dérouleront comme en 2019.

La Communauté maintiendra son aide au fonctionnement de certains équipements culturels communaux : la médiathèque de Melun 430K€, la ludothèque de Vaux-le-Pénil 57,7K€ et les conservatoires et écoles de musique de danse et de théâtre sur les communes de Boissise-le-Roi, Dammarie-lès-Lys, Le Mée-sur-Seine, Melun et Saint-Fargeau-Ponthierry pour un montant de 147K€.

Enfin, la promotion de l'offre culturelle sera poursuivie au travers de la plaquette de saison unique, du préprogramme, du portail culturel « Culturetvous », des réseaux sociaux et de la billetterie informatisée en réseau.

Pour le sport, les actions et les dispositifs sportifs seront reconduits en 2020, en intégrant les effets contractuels et mécaniques de l'indexation annuelle de la subvention liée à la DSP de la patinoire.

En terme d'investissement, l'agglomération mobilisera pour la deuxième année consécutive des crédits (800k€) afin de soutenir la réhabilitation de salles multisports du territoire.

L'Université Inter-Âges Melun Val de Seine maintiendra sur 2020 des actions qui consistent à favoriser et développer des activités intergénérationnelles et conviviales afin de lutter contre l'isolement.

#### Environnement / Ordures ménagères / Assainissement/ GeMAPI / Eau potable

Les actions liées à la préservation de l'environnement des habitants de la Communauté représentent la part la plus importante des finances de la Communauté avec 26,4M€ (soit 46% du budget affecté à l'exécution des politiques publiques). Elles couvrent les secteurs de la collecte et du traitement des ordures ménagères, de l'assainissement collectif et non-collectif, et de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la compétence « Eau potable » sera ajoutée.

La compétence ordures ménagères a été transférée à deux syndicats : le SMITOM et le SIETOM. Le budget global s'élève à près de 14M€, hors charges indirectes.

Financée par la TEOM dont les taux resteront inchangés par rapport à 2019, cette nouvelle année permettra au SMITOM de poursuivre le dispositif d'application de la redevance spéciale afin de diminuer le coût de la collecte sur les parts ménages et de lancer également deux expérimentations, la première sur un dispositif de broyage à domicile  $(60K\mathfrak{E})$  et un deuxième sur la prise en charge des déchets d'équipements électriques, électroniques, gravats, et autre  $(20K\mathfrak{E})$ .

Au global, l'assainissement représente près de 11,38M€. Financé principalement par la redevance assainissement dont le taux sera identique à celui de 2019, soit 0,5885€ par m3, le budget assainissement permet de traiter annuellement 13 millions de mètre cube d'eaux usées.

En 2020, le budget d'assainissement collectif prévoit la poursuite d'études stratégiques pour les années à venir, notamment sur l'agrandissement de la station d'épuration (STEP) de Dammarie-les-Lys, la construction du bassin d'orage (BREP 4) sur Vaux-le-Pénil, et le schéma directeur d'assainissement. La réhabilitation des réseaux (rue des Trois Moulins, rue de la 7º Division Blindée à Melun, rue de la Procession à Limoges-Fourches, rue Creuse à Le Mée-sur-Seine, etc) seront menés.

Pour l'assainissement non collectif, afin d'assurer l'égalité de traitement et la continuité de service public aux usagers des communes, l'objectif de 2020, dans la continuité des actions de 2019, est de fixer le même niveau de service pour l'ensemble du territoire, ainsi qu'une harmonisation du coût de la prestation.

La GeMAPI mobilisera cette année une enveloppe financière totale de 585K€. Les cotisations d'un montant de 165K€ permettront de contribuer aux syndicats auxquels la communauté adhère pour la gestion de cette compétence répartie entre le SEMEA (75K€), le Syndicat des vallées de la Brie (60K€) le SIARCE (30k€). Pour l'investissement, 410K€ ont été inscrits notamment pour la restauration hydro morphologique et le rétablissement de la continuité écologique de la rivière École.

L'année 2020 sera la première année d'exécution du budget annexe « eau potable » pour un montant total de 3,7M€. Outre le fonctionnement du service, des travaux sont d'ores et déjà inscrits (dévoiement de la canalisation Melun-Rubelles nécessaire aux aménagements de la RD 605, le renouvellement de réseaux, la réhabilitation de réservoirs, …). La Communauté lancera dès le début d'année une consultation afin d'élaborer son schéma directeur d'adduction d'eau potable.

# 1.3 L'équilibre financier du Budget primitif 2020

L'équilibre financier du budget 2020 s'inscrit dans la stratégie fixée en 2015, à savoir maintenir un niveau d'épargne performant afin de limiter le recours à l'emprunt.

| Exercice 2020 en K€<br>en mouvement réels                    | Tous budgets | Budget principal | Budget<br>assainissement | SPANC | Pré d'Andy | Eau potable |
|--|--------------|------------------|--------------------------|-------|------------|-------------|
| Recettes réelles de fonctionnement                           | 84 864 095   | 74 937 795       | 8 100 000                | 9 900 | 0          | 1 816 400   |
| Dépenses relles de fonctionnement (hors interet de la dette) | 74 595 525   | 68 417 332       | 5 372 962                | 9 900 | 10 050     | 785 281     |
| Epargne de gestion   | 10 268 570   | 6 520 463        | 2 727 038                | 0     | -10 050    | 1 031 119   |
| Charges intérêt  | 967 000      | 587 000          | 180 000                  | 0     | 0          | 200 000     |
| Epargne brute  | 9 301 570    | 5 933 463        | 2 547 038                | 0     | -10 050    | 831 119     |
| Taux d'épargne brute   | 11%          | 7,92%            | 31,44%                   | 0,00% | 0,00%      | 56,77%      |
| Remboursement du capital de la dette                         | 3 682 707    | 2 473 707        | 845 000                  | 0     | 0          | 364 000     |
| Epargne nette  | 5 618 863    | 3 459 756        | 1 702 038                | 0     | -10 050    | 467 119     |
| Dépenses d'investissement                                    | 24 474 451   | 17 709 751       | 4 938 000                | 0     | 0          | 1 826 700   |
| Recettes réelles d'investissement (hors emprunt)             | 5 236 061    | 3 583 311        | 1 526 000                | 0     | 10 050     | 116 700     |
| Emprunt d'équilibre  | 9 936 820    | 8 192 977        | 864 962                  | 0     | 0          | 878 881     |
| Capital restant dû au 1/01/2020                              | 43 969 269   | 32 764 098       | 11 205 171               | 0     | 0          |             |
| Capacité de désendettement au 1er janvier 2020 (en année)    | 4,73         | 5,52             | 4,40                     |       | 0,00       | 0,00        |

Ainsi pour le seul budget principal, avant la reprise des résultats, l'épargne nette serait maintenue autour de 3,45 M€ limitant ainsi le recours à l'emprunt à 8,2M€ pour le financement des investissements structurants du territoire.

Au 31 décembre 2019, l'encours de dette de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine devrait s'élever à environ 44M€ (sans la compétence eau potable), dont 32,7M€ pour le seul budget principal.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, les communes transfèreront les dettes concernant la compétence eau potable à la communauté ce qui occasionnera une augmentation de l'encours de la dette.

# 2. LE DETAIL DES BUDGETS 2020

# 2.1 Le budget principal

Le budget principal s'équilibre à 99,46M€, soit 86,71M€ d'opérations réelles et 12,75M€ d'opérations d'ordre.

### 2.1.1 Le fonctionnement

La section de fonctionnement du budget principal s'équilibre à 77,74M€, dont 69M€ de dépenses réelles et 74,9M€ de recettes réelles.

# 2.1.1.1 Les dépenses

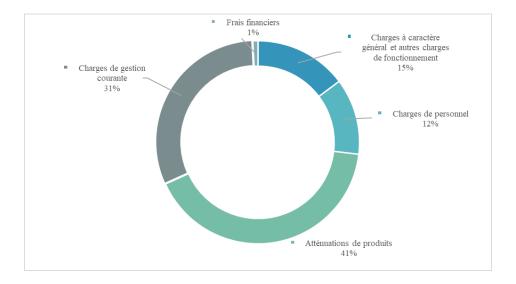
Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 69M€ pour 2020 en augmentation par rapport au budget primitif 2019.

| Chap  | Libellé                                    | BP 2019       | BP 2020       | Évolution BP<br>2019 / BP 2020 |
|-------|--|---------------|---------------|--------------------------------|
| 011   | Charges à caractère général                | 8 731 182,26  | 8 716 483,91  | -0,17%                         |
| 012   | Charges de personnel et frais assimilés    | 8 268 785,00  | 8 364 967,00  | 1,16%                          |
| 014   | Atténuations de produits                   | 27 599 797,00 | 28 485 160,00 | 3,21%                          |
| 65    | Autres charges de gestion courante         | 20 706 704,00 | 21 296 533,00 | 2,85%                          |
| 656   | Frais de fonctionnement des groupes d'élus | 46 500,00     | 46 500,00     | 0,00%                          |
| Total | des dépenses de gestion courante           | 65 352 968,26 | 66 909 643,91 | 2,38%                          |
| 66    | Charges financières                        | 594 556,00    | 564 684,63    | -5,02%                         |
| 67    | Charges exceptionnelles                    | 598 003,00    | 1 385 003,00  | 131,60%                        |
| 68    | Dotations provisions semi-budgétaires      | 0,00          | 145 000,00    |                                |
| Total | des dépenses réelles de fonctionnement     | 66 545 527,26 | 69 004 331,54 | 3,69%                          |

Cette augmentation de 3,69% résulte, essentiellement, des facteurs suivants :

- Une augmentation des montants de la dotation de solidarité communautaire et des charges de centralité pour soutenir l'enseignement artistique et musical du territoire,
- Une progression des charges exceptionnelles.

Dans le budget 2020, les atténuations de produits représentent près de la moitié des dépenses de fonctionnement (41,28%), ce qui rend difficile la maîtrise des dépenses de fonctionnement.



## Les atténuations de produits

Les reversements (28,2M€) comprennent les éléments suivants : les attributions de compensation, la dotation de solidarité communautaire (DSC) et les deux fonds de péréquation pour lesquels la communauté est contributrice, à savoir le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) et le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Ce sont 19,27M€ qui sont inscrits afin de prendre en compte les montants des attributions de compensation 2019 définitives, et les ajustements liés aux évaluations de transfert de charges des années précédentes. Leurs montants seront ajustés en fin d'année pour prendre en compte notamment les nouveaux travaux de la CLECT sur la question de la taxe de séjour et des interventions de la DMSI auprès des communes.

La dotation de solidarité communautaire est en progression pour assurer une garantie, a minima, des sommes allouées en 2019, soit 3,67M€ pour 2020. Cette augmentation tient compte de la revalorisation de la DSC lors de l'année 2019.

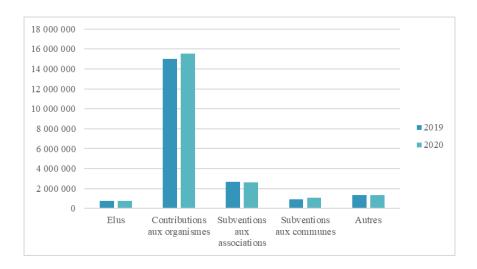
Les montants du FNGIR et du FPIC sont renouvelés aux montants notifiés 2019, soit respectivement 4M€ et 1,1M€.

La taxe de séjour estimée à 250K€ pour 2020 sera intégralement reversée au département (20K€), à la société Grand Paris (30K) et le reste à l'office de tourisme Melun Val de Seine.

## Les autres charges de gestion courante

Les autres charges courantes (21,3 M€) correspondent aux indemnités des élus, contributions aux organismes, subventions versées aux associations et aux communes de l'agglomération au titre des charges de centralité.

Les charges de gestion courante sont en augmentation de 2,85% par rapport à l'année 2019.



Les indemnités des élus sont inscrites sur une enveloppe de 769K€ en légère diminution par rapport à 2019.

Les contributions aux organismes (15,5M€) sont principalement constituées des contributions au SMITOM et SIETOM pour les ordures ménagères (12,9M€) et de la contribution au SDIS pour la sécurité incendie (1,8M€).

L'agglomération contribuera par ailleurs au SYMGHAV (320K€) pour la gestion de ses aires d'accueil des gens du voyage, à différents syndicats pour la GEMAPI (165K€), à l'agence des espaces verts au titre de l'entretien du bois de Bréviandes (149K€), au SYMPAV (70K€) et au nouveau GIP « accueil et habitat des gens du voyage dans le département de Seine-et-Marne » (26K€).

Les subventions aux associations sont de 2,6 M€, soit un niveau quasiment stable par rapport au BP 2019. Cette évolution intègre notamment la nouvelle subvention de 15K€ pour l'association AirLegend.

Les charges de centralité versées au titre du fonctionnement des piscines de Melun, Dammarie les lys, Le Méesur-Seine, Saint-Fargeau-Ponthierry, des conservatoires de musique, de la ludothèque de Vaux-le-Pénil et de la médiathèque de Melun sont reconduites pour des montants identiques à ceux de 2019.

Les autres de charges de gestion courante comprennent la contribution du budget principal au budget assainissement au titre des eaux pluviales  $(1,3M \in)$ .

#### Les charges de personnel

Le nombre d'ETP pourvus au 1er janvier 2020 s'élève à 137 (dont les emplois fonctionnels). En progression par rapport à 2019 (124,3), il prend en compte, notamment, sur une année pleine, les recrutements liés au transfert de la compétence eau (3,5 postes) pour lesquels les postes ont été ouverts par délibération du 1er juillet 2019, le poste de chargé de mission aménagement et les arrivées sur les postes vacants en cours d'année.

Pour 2020, les charges de personnel seront de 8,4M€ pour le chapitre 012, soit une augmentation de 96K€ par rapport au budget primitif 2019.

La masse salariale représente ainsi 12,12 % du budget de fonctionnement. Son évolution est limitée à 1,16% de par les mesures d'économies obtenues lors du remplacement d'agents partis en retraite. Elle permet de prendre en compte :

- Le recrutement de 2 apprentis (24 K€) : un assistant programmes européens à la mission Europe et un technicien environnement à la cellule assainissement de la direction patrimoine environnement ;
- Le recours à un service civique pour l'action Micro Folies (1K€) au sein de la direction politique de la ville ;

- L'effet en année pleine sur 2020 des décisions internes de recrutements entrés en application en 2019 (Chargé de mission aménagement, adjoint au directeur de la direction mutualisée des systèmes d'information, un ingénieur, deux techniciens eau potable ainsi qu'une assistante administrative et financière à la direction patrimoine et environnement), soit +136K€;
- Des dépenses supplémentaires liées à l'augmentation du personnel communautaire (visites médicales, cotisations FNC du SFT…) à hauteur de 6K€.

Par ailleurs, il convient de souligner que :

- La participation aux frais de mutuelles engagés par nos agents est maintenue à 33K€ (54 agents au 1er septembre 2019). Après signature des deux nouvelles conventions mutuelle santé et prévoyance, la participation de l'employeur au contrat de prévoyance, en plus de celle relative à la complémentaire santé est envisagée. Il est aujourd'hui difficile de prévoir si cette enveloppe suffira, et la mise en place des conventions de participation sur le premier semestre 2020 pourrait permettre d'ajuster la prévision de dépenses.
- Le complément indemnitaire (50K€) et les gratifications des stagiaires (10K€) sont reconduits ;
- Le Glissement Vieillesse Temps lié au déroulement de carrière des agents (avancements de grade et promotion interne...) est maintenu à 70 200€,
- Les éventuelles augmentations des taux de cotisations patronales 2020 ne sont pas connues à ce jour.

# Les charges à caractère général et les autres charges de fonctionnement

Les charges à caractère général (8,7M€) sont en légère baisse par rapport au BP 2019.

Les charges exceptionnelles sont composées des subventions versées par l'Agglomération au délégataire de la patinoire (257K€), à l'EPIC Office de Tourisme (304K€) pour compenser les contraintes de service public.

Elles augmentent de près de 800K€ en raison de la provision du contentieux du procès de l'incinérateur de Vaux-le-Pénil.

## Les frais financiers

Les frais financiers inscrits au budget 2020 sont en baisse de 5% par rapport à 2019, et s'élèvent pour 2020 à un montant de 564K€. L'indicateur des charges financières sur les recettes réelles de fonctionnement serait de moins de 1% sur l'exercice 2020, ce qui démontre un faible poids de la dette sur le budget.

La prévision budgétaire est basée sur un encours de dette au 1er janvier 2020 de 32,7M€ qui intègre une légère remontée des taux variables, et la prise en compte de l'emprunt souscrit en 2019 pour 3M€ auprès de la Caisse d'Épargne Ile de France.

Le taux moyen anticipé pour l'exercice 2020 reste faible et s'élèverait à 1,82%.

#### 2.1.1.2 Les recettes

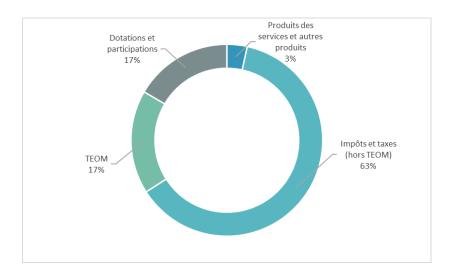
Les recettes de fonctionnement passent de 72,2M€ en 2019 à 74,9M€ en 2020, soit une augmentation de 2,7M€.

| Chap    | Libellé                                 | BP 2019       | BP 2020       | Écarts BP<br>2020/2019 | Evolution<br>BP/BP |
|---------|---|---------------|---------------|------------------------|--------------------|
| 013     | Atténuations de charges                 | 307 000,00    | 265 000,00    | -42 000,00             | -13,68%            |
| 70      | Produits des services                   | 1 035 549,00  | 1 546 461,50  | 510 912,50             | 49,34%             |
| 73      | Impôts et taxes                         | 58 541 789,00 | 59 226 440,00 | 684 651,00             | 1,17%              |
| 74      | Dotations et participations             | 11 767 954,00 | 12 191 177,00 | 423 223,00             | 3,60%              |
| 75      | Autres produits de gestion courante     | 525 501,00    | 670 216,52    | 144 715,52             | 27,54%             |
| Total d | les recettes de gestion courante        | 72 177 793,00 | 73 899 295,02 | 1 721 502,02           | 2,39%              |
| 76      | Produits financiers                     | 45 000,00     | 27 500,00     | -17 500,00             | -38,89%            |
| 77      | Produits exceptionnels                  | 10 950,00     | 11 000,00     | 50,00                  | 0,46%              |
| 78      | Reprise des provisions semi-budgétaires | 0,00          | 1 000 000,00  | 1 000 000,00           |                    |
| Total d | les recettes réelles de fonctionnement  | 72 233 743,00 | 74 937 795,02 | 2 704 052,02           | 3,74%              |

Cette progression de 3,74% des recettes réelles de fonctionnement résulte du dynamisme des impôts et taxes qui augmenteront de 684K€ sous le seul effet de la revalorisation des bases d'imposition.

L'autre principale évolution est liée à la reprise des provisions semi-budgétaires pour un montant de 1M€ concernant le contentieux de l'incinérateur de Vaux-le-Pénil.

Dans le budget 2020, à périmètre constant, les impôts et taxes (hors TEOM) représentent plus de la moitié des ressources de fonctionnement (63%).



### Les dotations et participations

|   | 2013       | 2014       | 2015       | 2016       | 2017       | 2018       | 2019       | 2020       | perte cumulée<br>depuis 2013 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------------------------|
| Dotations   |            |            |            |            |            |            |            |            |                              |
| Dotations de compensation   | 8 719 827  | 8 625 118  | 8 436 879  | 9 117 038  | 8 278 472  | 8 105 603  | 7 919 489  | 7 919 489  | 2 447 283                    |
| Dotations d'intercommunalité  | 4 134 306  | 3 838 502  | 3 045 586  | 2 184 956  | 2 506 903  | 2 247 412  | 2 148 893  | 2 148 893  | 10 227 389                   |
| Total des dotations   | 12 854 133 | 12 463 620 | 11 482 465 | 11 301 994 | 10 785 375 | 10 353 015 | 10 068 382 | 10 068 382 | 12 674 672                   |
| Compensations   |            |            |            |            |            |            |            |            |                              |
| Attribution FDPTP   | 87 844     | 85 092     | 81 709     | 108 939    | 125 732    | 86 487     | 107 677    | 76 305     | -62 537                      |
| Dotation unique de compensations spécifique à la taxe professionnelle |            |            |            |            | 30 225     | 0          | 0          | 0          | -30 225                      |
| État - compensatio au titres des exonérations de CET                  |            |            |            |            |            |            | 262 450    | 262 450    | -524 900                     |
| Etat - compensation au titres des exonérations des taxes foncières    | 251 413    | 183 066    | 125 295    | 125 319    | 23 576     | 11 680     | 11 492     | 11 492     | 1 131 277                    |
| Etat - compensation au titres des exonérations des taxes d'habitation | 486 483    | 515 145    | 588 640    | 524 017    | 738 041    | 780 080    | 842 017    | 842 017    | -1 367 252                   |
| Total des compensations   | 825 740    | 783 303    | 795 644    | 758 275    | 887 349    | 878 247    | 1 223 636  | 1 192 264  | -823 412                     |
| Total dotations et compensations                                      | 13 679 873 | 13 246 923 | 12 278 109 | 12 060 269 | 11 672 724 | 11 231 262 | 11 292 018 | 11 260 646 | 11 851 260                   |

Au cours de la période 2013-2020, la diminution des concours de l'Etat a fortement impacté le budget de la communauté.

Pour l'année 2020, les montants estimés (11,2M€) sont stables et tiennent compte de :

- La stabilisation du volume de la dotation d'intercommunalité prévue en projet de loi de finances,
- Un maintien de la dotation de compensation,
- La baisse du fonds de péréquation relatif à la taxe professionnelle et le maintien des allocations compensatrices par rapport au montant notifié en 2019.

## Les impôts et taxes

Pour 2020, le produit de la fiscalité directe locale est prévu à hauteur de 34,2M€, contre 32,6M€ attendus en 2019.

|  | Produits attendus | Pages 2010  | Толи   | Bases               | Prévisions |
|--|-------------------|-------------|--------|---------------------|------------|
|  | 2019              | Bases 2019  | Taux   | Prévisionelles 2020 | 2020       |
| Taxe d'habitation                          | 17 127 103        | 205 115 000 | 8,35%  | 208 396 840         | 17 401 136 |
| Cotisation Foncière des Entreprises        | 14 060 368        | 56 470 000  | 25,12% | 61 057 034          | 15 337 527 |
| Taxe sur le foncier bâti                   | 1 004 400         | 186 000 000 | 0,54%  | 189 720 000         | 1 024 488  |
| Taxe sur le foncier non bâti               | 50 213            | 1 625 000   | 3,09%  | 1 657 500           | 51 217     |
| Taxe additionnelle sur le foncier non bâti | 389 987           |             |        |                     | 405 737    |
| TOTAL Fiscalité directe                    | 32 632 070        |             |        |                     | 34 220 105 |

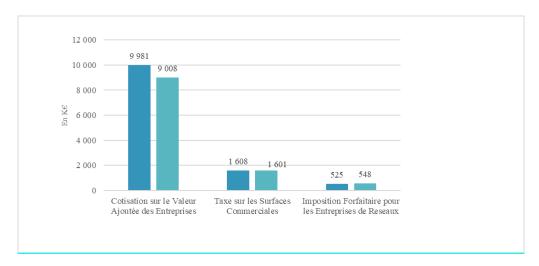
Sans augmentation des taux, cette estimation intègre :

- la fin du lissage des taux de CFE pour les entreprises de Limoges-Fourches et Villiers-en-Bière qui supportaient avant leur intégration des taux plus faibles (respectivement 16,20% et 17,21%) à celui de la Communauté (25,12%).
- une hypothèse prudente de revalorisation des bases, de 2% pour les taxes sur le foncier bâti et non bâti, de 1,6% pour la taxe d'habitation.
- un dynamisme des bases de 8,7% pour la cotisation foncière des entreprises qui tient compte des nouveaux établissements entrant dans les bases de 2020 et la fin des exonérations pour « créations des entreprises » de certains redevables.

Les produits estimés sont répartis entre la taxe d'habitation (17,4M $\in$ ), la cotisation foncière des entreprises représente (15,3M $\in$ ), et les taxes sur le foncier bâti et non bâti (1,4M $\in$ ).

Cette projection sera actualisée lors des notifications des bases définitives et le budget sera ajusté en conséquence.

Le produit de la fiscalité indirecte (CVAE, TASCOM et IFER) est en diminution par rapport aux produits attendus en 2019.



Poste prépondérant de la fiscalité indirecte locale, la CVAE est évaluée à près de 9M€, soit une diminution de 1M€ par rapport à 2019 (estimation transmise en septembre 2019 par les services de l'État). Cette perte s'explique par une baisse de la valeur ajoutée d'un des plus gros contributeurs du territoire.

#### La TASCOM est stable à 1,6M€.

Le produit des IFER est, quant à lui, prévu à 548K€, soit 4,3% supplémentaire par rapport au budget primitif 2019.

Autres produits fiscaux de l'agglomération, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la taxe de séjour représentent 13,5M€ de recettes.

Le produit de la TEOM (13,25M€) serait en augmentation de 3,2% par rapport au montant prévu au budget primitif 2019 (12,84M€). Cette progression tient compte d'une revalorisation des bases notifiées en 2019 de 2%.

Le produit de la taxe de séjour est prévu pour l'année 2020 à hauteur de 250K€ dont 20K€ sont reversés au département et 30K€ à la société du Grand Paris. Le reste sera entièrement reversé à l'EPIC Office du Tourisme Melun Val de Seine. La communauté a pris une délibération en septembre 2019 pour l'année 2020 qui modifie les taux votés en 2019.

#### Les produits des services et les autres produits

Les autres produits de fonctionnement, qui rassemblent notamment les produits des services, ainsi que les contributions entre les budgets et les redevances d'occupation du domaine public, s'élèvent à 2,21M€.

## 2.1.2 L'investissement

La section d'investissement du budget principal s'équilibre à 21,7 M€.

# 2.1.2.1 Les dépenses

Au budget primitif 2020, le montant total des dépenses réelles d'investissement s'élève à 15,2M€, hors remboursement de la dette. Elles sont majoritairement composées des dépenses d'équipement dont les crédits de paiement sont prévus dans les autorisations de programme.

| Dépense d'équipement                             | Proposition 2020 |
|--|------------------|
| 00025 - Programme de rénovation urbaine          | 1 000 000,00     |
| 00034 - Clos Saint Iouis                         | 116 250,00       |
| 00038 - Extension des locaux de la CAMVS         | 0,00             |
| 00044 - Quartier Centre Gare Melun               | 2 553 000,00     |
| 00046 - Logements fonds propres N°2              | 50 000,00        |
| 00047 - Logements Fonds délégués n°2             | 80 000,00        |
| 00055 - ZA Montereau sur le Jard                 | 0,00             |
| 00056 - Franchissements de Seine                 | 30 000,00        |
| 00059 - Infrastructure de transport              | 100 000,00       |
| 00062 - Fonds de concours                        | 1 050 000,00     |
| 00063 - Dépenses d'équipement récurrentes        | 607 650,00       |
| 00064 - Systèmes d'information et réseaux        | 427 566,30       |
| 00066 - Divers liaisons douces                   | 2 100 000,00     |
| 00067 - Logements insalubres et indignes         | 690 000,00       |
| 00068 - Fonds Propres - convention 3             | 480 000,00       |
| 00069 - Fonds délégués - Convention 3            | 500 000,00       |
| 00070 - Université                               | 1 136 350,00     |
| 00071 - Mobilité                                 | 200 000,00       |
| 00072 - Accueil des gens du voyage               | 43 100,00        |
| 00073 - Sécurité et prévention de la délinquance | 21 500,00        |
| 00074 -Schema de cohérence territoriale          | 0,00             |
| 00076 - Copropriétés dégradées                   | 500 050,00       |
| 00077 - Remise en état des ZAE transférées       | 1 269 009,70     |
| 00078 - Amenagement du territoire (etudes CIN)   | 641 800,00       |
| 00079 - GeMAPI                                   | 410 000,00       |
| 00081 - Terrains familiaux                       | 1 170 000,00     |
| Total  | 15 176 276,00    |

En matière d'habitat, les dépenses (2,3M€) regroupent les aides à la pierre versées aux bailleurs sociaux et aux propriétaires privés auxquelles vient s'ajouter le lancement de deux études pré-opérationnelles visant à la mise en œuvre de nouvelles opérations programmées.

Concernant les gens du voyage, une nouvelle opération est créée pour la création de deux terrains familiaux sur les communes de Dammarie-lès-Lys et Melun pour un montant 2020 de 1,17M€.

Les dépenses dites d'administration générale regroupent, principalement, les investissements de la direction mutualisée des systèmes d'information (402K€) pour la première phase de la finalisation de la boucle d'interconnexion de la fibre et le renouvellement des matériels et équipements.

Au titre de l'aménagement du territoire et de l'économie, ce sont 4,8M€ qui sont prévus. Cet effort portera essentiellement sur l'aménagement du quartier Centre Gare (2,5M€), le financement du programme de rénovation urbaine (1M€) et les travaux de voiries dans les zones d'activités (1,3M€).

En matière de mobilité, 2,4M€ sont inscrits pour les aménagements de liaisons douces (2,1M€), des travaux de création et de mise en accessibilité des arrêts de bus et la mise en œuvre du nouveau service de vélostation en gare de Melun.

L'enseignement supérieur mobilisera une enveloppe de 1,36M€ pour mener à bien les projets de rénovation de la Reine Blanche et des autres bâtiments.

Pour la compétence GEMAPI, 410K€ sont prévus, les crédits couvriront ainsi l'études berges de Seine et la restructuration des cours d'eau du bassin de l'École.

En matière de sport, les versements de fonds de concours au titre du soutien de la communauté à la réhabilitation des salles multisport des communes se poursuivront en 2020 avec une enveloppe de 800K€.

Au titre de la compétence tourisme, la communauté participera à hauteur de 250K€ aux travaux de l'Espace Saint-Jean pour l'aménagement de l'office de tourisme de Melun Val de Seine.

# 2.1.2.2 Le financement de l'investissement

Avant la reprise des résultats, le budget 2020 prévoit un financement de l'investissement de 23% par l'autofinancement, 24% par des recettes d'investissement et 54% par le recours à l'emprunt.

|                                   | BP 2020 |
|-----------------------------------|---------|
| Autofinancement                   | 3 460   |
| Epargne nette prévisionnelle 2020 | 3 460   |
| excédents 2019                    | 0       |
| Autres recettes                   | 3 583   |
| Subventions                       | 2 499   |
| FCTVA                             | 1 000   |
| Autres recettes                   | 85      |
| Emprunt d'équilibre               | 8 192   |
| TOTAL                             | 15 236  |

### L'autofinancement

En 2020, les recettes de fonctionnement devraient progresser de plus de 2,7M€ par rapport à 2019. En parallèle, la croissance des dépenses de fonctionnement est prévue à 2,45M€ environ.

La progression des dépenses et la dynamique des recettes permettront de dégager une épargne brute de près de 5,9M€, en augmentation par rapport à celle présentée au budget 2019.

|                    | 2015      | 2016      | 2017      | 2018      | 2019      | 2020      |
|--------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Épargne de Gestion | 3 732 083 | 4 669 679 | 4 584 427 | 5 630 840 | 6 282 772 | 6 520 563 |
| Épargne Brute      | 3 105 219 | 3 854 335 | 3 930 055 | 4 973 182 | 5 670 772 | 5 933 463 |
| Épargne Nette      | 1 336 219 | 1 354 335 | 1 400 055 | 2 454 593 | 3 154 148 | 3 459 756 |

Après remboursement du capital de la dette, l'épargne nette serait de 3,46M€. Elle constitue le solde disponible pour financer les dépenses d'équipement de la collectivité.

Le taux d'épargne brute, qui exprime la part de recettes courantes qui peut servir à l'investissement, serait de 7,92%.

#### Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont inscrites à hauteur de 3,58M€ (hors emprunts). Elles sont, principalement, composées des subventions d'investissement et du FCTVA.

Les subventions d'investissement à recevoir (2,5M€) sont pour près de la moitié celles inscrites dans le cadre du dispositif départemental CID (975K€). Les crédits finançant les fonds délégués par l'Etat dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, et le reversement des pénalités SRU sont attendus pour 1M€.

Ces subventions viennent financer les opérations suivantes :

| Recette d'Investissement                       | BP 2020      |
|--|--------------|
| 00034 - Clos Saint louis                       | 67 000,00    |
| 00038 - Extension des locaux de la CAMVS       | 448 263,00   |
| 00047 - Logements Fonds délégués n°2           | 800 000,00   |
| 00068 - Fonds Propres - convention 3           | 200 000,00   |
| 00070 - Université                             | 437 518,43   |
| 00071 - Mobilité                               | 210 000,00   |
| 00072 - Accueil des gens du voyage             | 229 692,00   |
| 00076 - Copropriétés dégradées                 | 14 977,50    |
| 00078 - Amenagement du territoire (etudes CIN) | 91 093,00    |
| Total  | 2 498 543,93 |

Le montant de FCTVA est estimé à 1M€ et reflète à la fois les investissements réalisés en 2019 et une prévision de recettes sur les investissements à réaliser en 2020.

Les autres recettes d'investissement (78K€) correspondent essentiellement aux remboursements de l'avance faite à MEI MVS tels que prévus dans la convention signée en 2017.

#### L'emprunt

Compte tenu du niveau des investissements envisagés, le besoin de financement restant, qui correspond à l'emprunt d'équilibre, est estimé pour 2020 à 8,2M€ environ.

Ce volume est estimatif et le montant mobilisé sera adapté en fonction des réalisations de l'exercice afin d'éviter toute sur-mobilisation de l'emprunt qui générerait des frais financiers non nécessaires.

### 2.1.3 L'endettement

Au 31 décembre 2019, la dette du budget principal est de 32,7M€. Le taux moyen constaté est de 1,91%, et la durée résiduelle moyenne est de 14,4 ans.

L'encours de dette est composé de 16 contrats répartis auprès de 6 établissements prêteurs. 48% de ces contrats ont été conclus auprès de la Caisse d'épargne.

43% de la dette est souscrit sur des emprunts à taux fixe et 47% sur des taux variables dont 5,7% sur des taux à barrières.

Ramené à l'épargne brute, l'encours total de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pourrait être remboursé en environ 5,5 ans

Le ratio de désendettement constaté au budget 2020, avant reprise des résultats, est en légère augmentation par rapport à 2019 (4,7 ans). Il reste inférieur au ratio au seuil d'alerte de 10 ans et au seuil retenu de 12 ans par l'Etat dans la loi de programmation des finances Publiques 2018-2020.

# 2.2 Les budgets annexes

# 2.2.1 Les budgets Assainissement

La Communauté d'Agglomération est compétente non seulement en matière d'assainissement collectif mais aussi, conformément à l'article 2224-8-III du CGCT, en matière d'assainissement non collectif.

La compétence assainissement est retracée dans deux budgets annexes distincts : l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

## 2.2.1.1 Le budget annexe de l'assainissement collectif

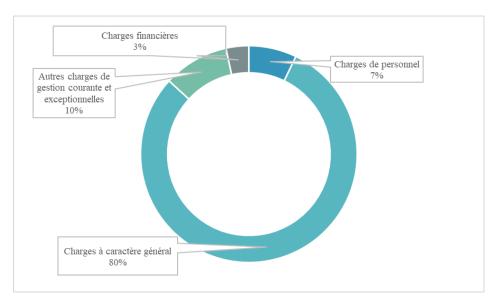
Le budget annexe de l'assainissement collectif s'équilibre à 16,97M€, dont 10,22M€ pour la section d'exploitation et 6,75M€ pour la section d'investissement.

# Les dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation passent de 5,47M€ en 2019 à 5,55M€ en 2020, soit une augmentation de 1,51%.

| Chap                                      | Libellé                                 | BP 2019      | BP 2020      | Évolution<br>BP/BP |
|---|---|--------------|--------------|--------------------|
| 011                                       | Charges à caractère général             | 4 302 200,00 | 4 399 450,00 | 2,26%              |
| 012                                       | Charges de personnel et frais assimilés | 395 000,00   | 395 000,00   | 0,00%              |
| 014                                       | Atténuations de produits                | 0,00         | 0,00         | 0,00%              |
| 65  | Autres charges de gestion courante      | 556 000,00   | 541 000,00   | -2,70%             |
| Total des dépenses de gestion courante    |   | 5 253 200,00 | 5 335 450,00 | 1,57%              |
| 66  | Charges financières                     | 192 313,52   | 187 512,39   | -2,50%             |
| 67  | Charges exceptionnelles                 | 25 000,00    | 30 000,00    | 20,00%             |
| Total des dépenses réelles d'exploitation |   | 5 470 513,52 | 5 552 962,39 | 1,51%              |

Cette augmentation résulte d'un ajustement des charges liées à l'entretien des réseaux (+282K€) et d'une augmentation des charges exceptionnelles de 5K€.



Principal poste de la section d'exploitation, les charges à caractère général représentent 80% des dépenses. Il s'agit essentiellement des charges liées à gestion des eaux pluviales pour 1,3M€ et des dépenses relatives au traitement des eaux usées en provenance de Grand Paris Sud pour un montant de 1,65M€. Ces dépenses font l'objet de recettes spécifiques inscrites en section d'exploitation afin de ne pas faire peser sur la redevance assainissement le coût de ses services.

Le reste est dédié essentiellement à l'entretien des réseaux d'eaux usées pour près de 1,42M€ et pour 405K€ à la contribution du budget assainissement aux frais de fonctionnement du budget principal.

Les autres charges de gestion courante et les charges exceptionnelles (571K€) sont constituées pour 516K€ du reversement effectué à Grand Paris Sud pour la part de prime d'épuration perçue pour l'exploitation de la station d'épuration de Boissettes.

Les charges de personnel (395K€) correspondent à la part du remboursement effectué au budget principal pour les dépenses liées au personnel.

Les frais financiers inscrits au budget 2020 s'élèvent à 187K€ et sont en légère baisse par rapport à 2019. La prévision budgétaire est basée sur un encours de dette au 31 décembre 2019 de 11,2M€.

## Les recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation passent de 8,35M€ en 2019 à 8,1M€ en 2020, soit une diminution de 250K€.

| Chap  | Libellé   | BP 2019      | BP 2020      |
|-------|---|--------------|--------------|
| 70    | Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises | 7 005 000,00 | 6 750 000,00 |
| 74    | Subventions d'exploitation  | 800 000,00   | 850 000,00   |
| 75    | Autres produits de gestion courante                                 | 545 000,00   | 500 000,00   |
| Total | des recettes de gestion courante                                    | 8 350 000,00 | 8 405 000,00 |
| 76    | Produits financiers   | 0,00         | 0,00         |
| 77    | Produits exceptionnels  | 0,00         | 0,00         |
| Total | des recettes réelles d'exploitation                                 | 8 350 000,00 | 8 100 000,00 |

Cette diminution résulte essentiellement d'une ré estimation des crédits prévus pour les autres taxes d'assainissement.

Les ventes de produits et prestations rassemblent les produits de la redevance assainissement, ainsi que la contribution du budget principal au titre des eaux pluviales.

La redevance assainissement est évaluée à 3,75M€ pour 2020, en légère hausse par rapport au budget 2019 pour prendre en compte une évolution du traitement des effluents de 1%.

Les subventions d'exploitation sont estimées à 850K€ en progression d'un peu plus de 5%. Elles sont constituées de la prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

#### Les dépenses d'investissement

Au budget 2020, le montant total des dépenses réelles d'investissement s'élève à 4,1M€, hors remboursement de la dette.

Elles sont principalement composées des opérations d'équipement.

| Dépenses d'investissement                         | BP 2019      | BP 2020      |
|---|--------------|--------------|
| 00017 - Plaine du Lys - Clos Saint Louis          | 400 000,00   | 400 000,00   |
| 00029 - PRU Melun                                 | 400 000,00   | 400 000,00   |
| 00036 - Gestion patrimoniale des réseaux          | 2 000 000,00 | 2 000 000,00 |
| 00037 - Etudes et maîtrise d'oeuvre de conception | 690 000,00   | 600 000,00   |
| 00039 - Devoiement des réseaux TZEN               | 350 000,00   | 0,00         |
| 00040 - Schéma directeur assainissement 2018      | 840 000,00   | 540 000,00   |
| TOTAL Dépenses d'Investissement                   | 4 680 000,00 | 3 940 000,00 |

Près de la moitié des dépenses d'opération d'équipement (2M€) sera mobilisée pour accompagner les réhabilitations de réseaux.

1,94M€ sont inscrits pour la réalisation d'études dont 540K€ sont destinés à l'élaboration du schéma directeur d'assainissement. Les 1,41M€ restant permettront de préparer les travaux qui seront à réaliser dans les années à venir, notamment pour l'agrandissement du bassin d'orage de la Station d'épuration de Boissettes et la construction d'un nouveau bassin d'orage sur Vaux-le-Pénil.

### Le financement de l'investissement

Le budget 2020 prévoit un financement de l'investissement de 42% par l'autofinancement, 37% par des recettes d'investissement et 21% par le recours à l'emprunt.

|                                   | BP 2020 |
|-----------------------------------|---------|
| Autofinancement                   | 1 702   |
| Epargne nette prévisionnelle 2020 | 1 702   |
| excédents 2019                    | 0       |
| Autres recettes                   | 1 526   |
| Subventions                       | 1 262   |
| Autres recettes                   | 264     |
| Emprunt d'équilibre               | 865     |
| TOTAL                             | 4 093   |

L'évolution des dépenses et des recettes permettra de dégager une épargne brute de 2,5M€.

|                    | 2015      | 2016      | 2017      | 2018      | 2019      | 2020      |
|--------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Épargne de Gestion | 2 657 650 | 2 946 800 | 3 019 732 | 2 273 219 | 3 071 800 | 2 734 550 |
| Épargne Brute      | 2 641 702 | 2 686 104 | 2 810 110 | 2 069 842 | 2 879 486 | 2 547 038 |
| Épargne nette      | 2 261 742 | 1 836 104 | 1 925 110 | 788 452   | 1 943 986 | 1 702 038 |

Après remboursement du capital de la dette, l'épargne nette serait d'un peu plus de 1,7M€. Elle constitue le solde disponible pour financer les dépenses d'équipement de la collectivité.

Les <u>recettes d'équipement</u>, hors emprunt, sont inscrites à hauteur de 1,5M€. Elles sont, principalement, composées des subventions d'investissement à recevoir pour les travaux réalisés pour schéma directeur d'assainissement (672K€) et pour la gestion patrimoniale des réseaux (578K€).

Les autres recettes d'investissement correspondent, notamment, au remboursement de la dette (114K€) contractée pour le compte de Grand Sud Paris pour le financement de la station d'épuration de Boissettes et dont Grand Sud Paris assure une partie du remboursement.

Compte tenu du niveau des investissements envisagé, le <u>besoin de financement</u> restant, qui correspond à l'emprunt d'équilibre, est estimé pour 2020 à 865K€.

Ce volume est estimatif et le montant mobilisé sera adapté en fonction des réalisations au long de l'exercice afin d'éviter toute sur-mobilisation.

#### L'endettement

Au 1er janvier 2020, le capital restant de la dette du budget annexe assainissement est de 11,2M€. Le taux moyen constaté est de 1,62%, et la durée résiduelle est de 16,1 ans.

La dette se répartit comme suit, 62% sur des emprunts à taux fixe, et 38% sur des taux variables dont 5% sur des taux à barrières.

Ramené à l'épargne brute, l'encours total de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pourrait être remboursé en environ 4,4 ans.

Le ratio de désendettement constaté au budget 2020 est similaire à celui constaté en 2019 (4,2 ans)

## 2.2.1.2 Le budget annexe de l'assainissement non collectif

Le budget annexe du service public d'assainissement non collectif (SPANC) doit être équilibré par des ressources propres du service, c'est-à-dire les redevances, comme tout budget retraçant une activité de service public industriel et commercial.

Le budget primitif 2020 est équilibré à 9 900 € et ne comporte que des dépenses et des recettes d'exploitation. Ces dépenses d'exploitation permettent d'assurer les missions de conseil, contrôle et suivi effectués auprès des usagers du service. Ces prestations sont financées par des redevances d'assainissement non collectif, dont les tarifs 2019 sont reconduits.

# 2.2.2 Le parc d'activité des Prés d'Andy à Saint-Germain-Laxis

Le budget primitif 2020 du parc d'activités des Prés d'Andy à Saint-Germain-Laxis est équilibré à 1 720 577,29€.

Il comporte des crédits de fonctionnement qui doivent permettre de financer les dépenses liées à la commercialisation des lots  $(10\ 050\ \mbox{\ensuremath{\oot}\xspace})$ .

À ce jour, trois parcelles ont été commercialisées, une promesse unilatérale de vente est en cours avec la société SPG et une autre promesse unilatérale est en discussion avec la société Ezo Bat. Les efforts de commercialisation seront poursuivis pour l'année 2020.

# 2.2.3 Le budget eau potable

La Communauté d'Agglomération sera compétence à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 sur l'eau potable. Cette dernière, tout comme le budget assainissement est retracée dans un budget distinct.

Pour la première année d'exploitation, le budget eau potable s'équilibrera à 1,88M€ en section d'exploitation et 1,89M€ en section d'investissement.

# Les dépenses d'exploitation

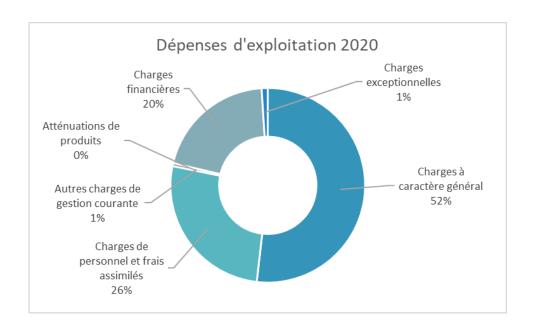
Les dépenses réelles d'exploitation seront de 985K€ pour 2020 et seront composées comme suit :

| Chap                                   | Libellé                                 | BP 2020    |
|--|---|------------|
| 011                                    | Charges à caractère général             | 510 550,00 |
| 012                                    | Charges de personnel et frais assimilés | 259 731,00 |
| 014                                    | Atténuations de produits                | 0,00       |
| 65                                     | Autres charges de gestion courante      | 5 000,00   |
| Total des dépenses de gestion courante |   | 775 281,00 |
| 66                                     | Charges financières                     | 200 000,00 |
| 67                                     | Charges exceptionnelles                 | 10 000,00  |
| Total                                  | des dépenses réelles d'exploitation     | 985 281,00 |

Le principal poste de dépenses est celui des charges à caractère général qui représente presque 52% du budget d'exploitation.

Les charges de personnel (259K€) correspondent à la part de remboursement effectuée au budget principal pour les dépenses liées au personnel.

Les charges financières sont estimées pour cette année à 200K€, soit 20% du budget d'exploitation 2020.



## Les recettes d'exploitation

| Chap                                   | Libellé   | BP 2020      |
|--|---|--------------|
| 70                                     | Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises | 1 816 400,00 |
| 74                                     | Subventions d'exploitation  | 0,00         |
| 75                                     | Autres produits de gestion courante                                 | 0,00         |
| Total des recettes de gestion courante |   | 1 816 400,00 |
| 76                                     | Produits financiers   | 0,00         |
| 77                                     | Produits exceptionnels  | 0,00         |
| - I                                    | Total des recettes réelles d'exploitation                           |              |

Les recettes du budget eau potable sont composées du versement de la redevance et de la vente d'eau. La redevance constitue la principale et unique ressource de ce budget pour un montant 2020 estimé à 1,5M€.

## Les dépenses d'équipements

Pour la première année d'exercice, les dépenses d'équipements (hors remboursement de l'emprunt) s'élèveront à 1,42M€ avec notamment la première phase du schéma directeur d'eau potable (400K€), des études géotechniques (292K€) et des travaux de renouvellement et déplacement de réseaux (734K€).

Afin de prendre en compte la pluri annualité des dépenses d'équipements ou du schéma directeur estimé à ce jour à 1,7M€, il est prévu de constituer une autorisation de programme.

#### Les recettes d'équipements

Les recettes sont estimées pour cette première année à 80K€. Devant le faible montant de recettes, la communauté devra souscrire un emprunt afin de mener à bien les opérations d'équipements.

### L'endettement

L'endettement du budget eau est constitué de la dette contractée lors des précédents exercices par les communes compétentes jusqu'alors en matière d'eau potable.

Cet encours pourrait évoluer en cours d'année pour prendre en compte les derniers emprunts souscrits par les communes avant la fin de l'année 2019.